

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **vendredi 1^{er} avril 2022 à 18 heures** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Muriel KUBICKÉ, Etienne FENART, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI.

Absents excusés : Bertrand CASSÉ, Nicolas RAFFESTIN.

Secrétaire de séance : Annick BAUDOIN

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 février 2022.
 2. Convention relative au rattachement d'ouvrages entre la commune de Sainte-Montaine, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher et GRDF.
 3. Délibération « Fêtes et cérémonies » imputation au compte 6232
 4. Maîtrise d'œuvre pour la viabilisation des lotissements.
 5. Vote du compte de gestion 2021 des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements.
 6. Vote du compte administratif 2021 des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements.
 7. Affectation du résultat 2021 des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements.
 8. Vote du taux des taxes locales.
 9. Subventions versées dans le cadre du budget.
 10. Vote du budget primitif 2022 des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements.
 11. Préparation des Elections Présidentielles des 10 et 24 avril et des Législatives des 12 et 19 juin.
 12. Questions diverses
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures

Est désigné secrétaire de séance : Annick BAUDOIN

1- Approbation du compte rendu du 11 février 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 11 février 2022, qui n'apporte ni observation, ni remarque de sa part.

2- Convention relative au rattachement d'ouvrages entre la commune de Ste-Montaine, le SDE 18 et GRDF.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la construction d'une unité de méthanisation au lieu-dit les Brochards, le gaz fabriqué sera injecté dans le réseau existant entre Sainte-Montaine et Argent-sur-Sauldre et sera donc intégré dans le patrimoine concédé d'Argent sur Sauldre.

Il convient de passer une convention avec le Syndicat départemental d'Energie, organisateur de la distribution publique de gaz et GRDF concessionnaire, pour acter cette modification.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

DELIBERATION

Objet : Convention relative au rattachement d'ouvrages entre Sainte-Montaine, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher et GRDF.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SCEA des Chesneaux au lieu-dit les Brochards sur la commune de Sainte-Montaine développe un projet d'unité de production de biométhane et souhaite injecter le biométhane produit dans le réseau de distribution de gaz.

La commune de Sainte-Montaine ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

Le SDE 18 est autorité organisatrice de la distribution de gaz pour la commune de Sainte-Montaine. Des canalisations de distribution de gaz existent d'ores et déjà sur la commune, afin de permettre l'alimentation en gaz naturel des communes voisines.

Lors de la construction des canalisations sur la commune, il n'avait pas été réalisé de convention concernant le rattachement de ces ouvrages hors zone de desserte gaz à une concession existante.

Afin de régulariser le statut de ces ouvrages, il convient d'inclure l'ensemble des ouvrages (existants ou futurs) dans le périmètre des biens concédés de la concession d'Argent sur Sauldre.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative au rattachement d'ouvrages entre la commune de Sainte-Montaine, le SDE 18 et GRDF, ayant pour objet de formaliser l'accord entre les parties quant à la construction des ouvrages de raccordement de l'unité de biométhane et au statut des ouvrages implantés sur la commune de Sainte-Montaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative au rattachement d'ouvrages entre la commune de Sainte-Montaine, le SDE 18 et GRDF.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer la convention et toutes pièces y afférentes.

3- Délibération « Fêtes et cérémonies » imputation au compte 6232

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le receveur municipal demande de prendre une délibération pour fixer les différentes dépenses qui seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

DELIBERATION

Objet : Fêtes et cérémonies : imputation au compte 6232

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé de précéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc d'imputer les dépenses suivantes au compte 6232 : fêtes et cérémonies :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, les manifestations au Musée, l'Arbre de Noël des enfants et des Aînés comprenant le goûter, le spectacle, les cadeaux et colis ; les différents goûters, les repas organisés par la commune et vin d'honneur servis lors des cérémonies officielles et inaugurations.

- Les spectacles donnés dans le cadre de la saison culturelle Sauldre et Sologne et les concerts lors de la Saint-Hubert.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances et récompenses sportives, culturelles, commémorations ou lors de réceptions officielles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits alloués au budget.

4- Maîtrise d'œuvre pour la viabilisation des lotissements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il avait espoir de gérer la viabilisation en interne, malheureusement, c'est trop compliqué. Il faut coordonner les entreprises. Il fait part à l'assemblée qu'il a déjà les devis pour le raccordement aux réseaux d'assainissement et de l'eau potable, ainsi que la création des entrées groupées de terrains.

Il explique avoir rencontré quelqu'un pour la maîtrise d'œuvre, qui proposait un tarif entre 700 € et 800 € par lotissement. Malheureusement, il est tombé malade et nous n'avons plus de nouvelles, malgré nos appels.

Monsieur le Maire propose d'attendre et dit qu'il va poursuivre ses recherches pour trouver un maître d'œuvre.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Marie-Thérèse MOREAU demande s'il ne serait pas mieux de buser le fossé entièrement le long du lotissement de la route d'Aubigny, pour permettre aux voitures de se garer plus facilement.

Monsieur le Maire dit que cela a un coût et que les voitures pourront stationner sur les terrains.

Annick BAUDOIN demande s'il est prévu de faire quelque chose sur le terrain situé Route d'Argent.

Monsieur le Maire répond que pour le moment rien n'est prévu. Il dit qu'avec le futur PLUi, les terrains agricoles ne pourront plus être utilisés pour construire.

5- Vote du compte de gestion 2021 des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements.

Monsieur le Maire dit que le compte de gestion est dressé par le comptable du Trésor Public et qu'il doit être concordant avec les résultats des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements.

Compte de gestion de la commune

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	400 341.41 €	558 051.02 €
Titres et recette émis (b)	12 610.69 €	300 410.65 €
Réductions de titres (c)		317.00 €
Recettes nettes (d = b-c)	12 610.69 €	300 093.65 €
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	400 341.41 €	558 051.02 €
Mandats émis (f)	24 731.50 €	261 807.36 €
Annulations de mandats (g)		703.35 €
Dépenses nettes (h = f-g)	24 731.50 €	261 104.01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d-h) Excédent		38 989.64 €
(h-d) Déficit	12 120.81 €	

Compte de gestion du service assainissement

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	274 626.35 €	84 288.42 €
Titres et recette émis (b)	25 098.76 €	4 118.04 €
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b-c)	25 098.76 €	4 118.04 €
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	274 626.35 €	84 288.42 €
Mandats émis (f)	229 203.21 €	12 013.50 €
Annulations de mandats (g)		
Dépenses nettes (h = f-g)	229 203.21 €	12 013.50 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d-h) Excédent		
(h-d) Déficit	204 104.45 €	7 895.46 €

Compte de gestion du lotissement Marie-Claire

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	67 307.84 €	105 301.76 €
Titres et recette émis (b)	0 €	0 €
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b-c)	0 €	0 €
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	67 307.84 €	105 301.76 €
Mandats émis (f)	0 €	0 €
Annulations de mandats (g)		
Dépenses nettes (h = f-g)	0 €	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d-h) Excédent	0 €	0 €
(h-d) Déficit		

Compte de gestion du lotissement Les Danses

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	49 000.00 €	49 000.00 €
Titres et recette émis (b)	6 637.82 €	6 637.82 €
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b-c)	6 637.82 €	6 637.82 €
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	49 000.00 €	49 000.00 €
Mandats émis (f)	6 637.82 €	6 637.82 €
Annulations de mandats (g)		
Dépenses nettes (h = f-g)	6 637.85 €	6 637.82 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d-h) Excédent	0 €	0 €
(h-d) Déficit		

DELIBERATION

Objet : Vote du compte de gestion 2021 de la commune, de l'assainissement et des lotissements

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur communal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris de ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- Vote du compte administratif 2021 des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements

Les résultats du compte administratif 2021 des budgets de la commune et de l'assainissement comme suit :

Compte administratif de la commune

PROPOSITION DE DELIBERATION

Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2021 de la commune de Sainte-Montaine, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

- 1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	261 104.01 €
Recettes	300 093.65 €
Résultat de l'exercice	38 989.64 €
Résultat antérieur reporté	270 871.02 €
Résultat de clôture 2021	309 860.66 €

Section d'investissement	
Dépenses	24 731.50 €
Recettes	12 610.69 €
Résultat de l'exercice	- 12 120.81 €
Résultat antérieur reporté	17 178.20 €
Résultat de clôture 2021	5 057.39 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2021 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif du service assainissement

PROPOSITION DE DELIBERATION

Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2021 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

- 2) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	12 013.50 €
Recettes	4 118.04 €
Résultat de l'exercice	- 7 895.46 €
Résultat antérieur reporté	60 450.02 €
Résultat de clôture 2021	52 554.56 €

Section d'investissement	
Dépenses	229 203.21 €
Recettes	25 098.74 €
Résultat de l'exercice	- 204 104.45 €
Résultat antérieur reporté	45 868.93 €
Résultat de clôture 2021	- 158 235.52 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2021 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif du lotissement « Marie-Claire »

PROPOSITION DE DELIBERATION

Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2021 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2021	0.00 €

Section d'investissement	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €

Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2021	0.00 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2021 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif du lotissement « Les Danses » (document n° 4 – « réalisé 2021 »)

PROPOSITION DE DELIBERATION

Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2021 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	6 637.82 €
Recettes	6 637.82 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2021	0.00 €

Section d'investissement	
Dépenses	6 637.82 €
Recettes	6 637.82 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2021	0.00 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5) Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2021 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

7- Affectation du résultat 2021 des budgets de la commune, de l'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement 2021, après calcul du besoin de financement de la section d'investissement, des budgets de la commune et de l'assainissement.

Objet : Affectation du résultat 2021 de la commune de Sainte-Montaine

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 (A)	38 989.64 €
Résultat de l'exercice antérieur (compte 002) (B)	270 871.02 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 (A+B)	309 860.66 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (D001 ou R001) (C)	- 5 057.39 €
--------------------------------------	--------------

Restes à réaliser : DEPENSES	Restes à réaliser : RECETTES	Soldes des restes à réaliser (D)
20 734.27 €	0.00 €	- 20 734.27 €

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	15 676.88 €
---	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE d'AFFECTER au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : (F)	15 676.88 €
2° le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement reporté. Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	294 183.78 €

Objet : Affectation du résultat 2021 du service public d'assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 (A)	- 7 895.46 €
Résultat de l'exercice antérieur (compte 002) (B)	60 450.02 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 (A+B)	52 554.56 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (D001 ou R001) (C)	- 158 235.52 €
--------------------------------------	----------------

Restes à réaliser : DEPENSES	Restes à réaliser : RECETTES	Soldes des restes à réaliser (D)
35 625.10 €	136 036.30 €	100 411.20 €

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	57 824.32 €
---	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE d'AFFECTER au budget 2022 du service public d'assainissement, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : (F)	52 554.56 €
2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement reporté. Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	0.00 €

8- Vote du taux des taxes locales.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Le montant du produit prévisionnel pour 2022 s'élève à 109 568 €.

Il propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 28.66%
- Taxe foncière (non bâti) : 43.62 %
- CFE : 18.89 %

L'assemblée approuve à l'unanimité.

DELIBERATION

Objet : Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal,

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 qui donne au conseil municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales,

Vu la réforme de la fiscalité propre entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, qui dit que suite à la réforme de la taxe d'habitation, les communes perçoivent dès 2021 une part du produit de la taxe foncière du département et que chaque commune se voit donc transférer le taux département de foncier bâti, qui vient s'ajouter au taux communal.

- VOTE à l'unanimité les taux des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 28.66%
- Taxe foncière (non bâti) : 43.62 %
- CFE : 18.89 %

9- Subventions versées dans le cadre du budget.

Monsieur le Maire donne la liste des subventions versées au cours l'année 2021. Il demande au conseil municipal de décider s'il faut reconduire l'attribution de ces subventions

Comité des Fêtes	200 €
SMSE	200 €
Ste-Montaine : le Club	200 €
Beauvais Eau Forage Environnement (BEFE)	200 €
Sologne Nature Environnement	100 €
ADMR	200 €
Facilavie	100 €
Les Restos du Cœur	100 €
Ecole de Musique d'Aubigny	100 €
TOTAL	1 400 €

Etienne FENART dit qu'il faut réfléchir au versement de la subvention à l'association BEFE, car il s'agit d'une subvention pour financer une association qui s'occupe uniquement d'un forage qui est utilisé par un petit groupe de propriétaires au lieu-dit Beauvais. Monsieur le Maire dit qu'il va rencontrer la Présidente de l'association pour en discuter. La subvention sera inscrite au budget, mais sera mise en attente de paiement.

L'assemblée approuve le versement des autres subventions.

10- Vote du budget primitif 2022 des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements.

Monsieur le Maire présente les budgets 2022 de la commune, de l'assainissement et des lotissements.

DELIBERATIONS

Objet : Vote du budget primitif 2022 de la commune de Ste-Montaine

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2022 de la commune de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 588 853.78 €
- Section d'investissement : 444 099.05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2022 de la commune de Sainte-Montaine tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Objet : Vote du budget primitif 2022 du service public d'assainissement de Ste-Montaine

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2022 du service public d'assainissement de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 43 838.40 €
- Section d'investissement : 263 656.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2022 du service public d'assainissement de Sainte-Montaine tel qu'il est présenté par le Maire.

Objet : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement Marie-Claire »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2022 du lotissement Marie-Claire de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 127 800.00 €
- Section d'investissement : 67 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2022 du lotissement Marie-Claire de Sainte-Montaine tel qu'il est présenté par le Maire.

Objet : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement Les Danses »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2022 du lotissement les Danses de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 101 637.82 €
- Section d'investissement : 51 637.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2022 du lotissement les Danses de Sainte-Montaine tel qu'il est présenté par le Maire.

11- Préparation des Elections Présidentielles des 10 et 24 avril et des Législatives des 12 et 19 juin.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 10/04/2022

1^{er} Tour

8h – 10h45	Muriel KUBICKÉ	Michèle KUBICKÉ	Rosemay BOURBON
10h45 – 13h30	Etienne FENART	Nicolas RAFFESTIN	Marie-Thérèse MOREAU
13h30 – 16h15	Jean-Yves DEBARRE	Bertrand CASSÉ	Annick BAUDOIN
16h15 – 19h	Jean-Yves DEBARRE	Annick BAUDOIN	Michel BAUDOIN

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 24/04/2022

2^{ème} Tour

8h – 10h45	Muriel KUBICKÉ	Michèle KUBICKÉ	Nicolas RAFFESTIN
10h45 – 13h30	Etienne FENART	Igor OLSEVSCHI	Marie-Thérèse MOREAU
13h30 – 16h15	Jean-Yves DEBARRE	Rosemay BOURBON	Bertrand CASSÉ
16h15 – 19h	Jean-Yves DEBARRE	Annick BAUDOIN	Christiane DEBARRE

ELECTIONS LEGISLATIVES 12/06/2022**1^{er} Tour**

8h – 10h45	Muriel KUBICKÉ	Michèle KUBICKÉ	Rosemay BOURBON
10h45 – 13h30	Marie-Thérèse MOREAU	Nicolas RAFFESTIN	
13h30 – 16h15	Jean-Yves DEBARRE	Annick BAUDOIN	
16h15 – 19h	Jean-Yves DEBARRE	Annick BAUDOIN	Nicolas RAFFESTIN

ELECTIONS LEGISLATIVES 19/06/2022**2^{ème} Tour**

8h – 10h45	Muriel KUBICKÉ	Michèle KUBICKÉ	Rosemay BOURBON
10h45 – 13h30	Nicolas RAFFESTIN		
13h30 – 16h15	Jean-Yves DEBARRE	Annick BAUDOIN	
16h15 – 19h	Jean-Yves DEBARRE	Annick BAUDOIN	Igor OLSEVSCHI

12- Questions diverses

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 20